

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF515

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 57

I. – Supprimer l’alinéa 12.

II. – En conséquence, à l’alinéa 13, supprimer le mot :

« même ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l’ajout par le Sénat d’un bilan intermédiaire si les traitements informatisés recourent à des traitements automatisés algorithmiques.

La version adoptée par l’Assemblée nationale en première lecture prévoit un bilan d’étape dix-huit mois avant le terme de l’expérimentation.